

Fiche pour les Conseillers numériques France Services : les droits des personnes

Sept. 2021

Les personnes ont des droits pour protéger leurs informations personnelles enregistrées dans un fichier, notamment issus du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD). Il s'agit du droit d'information, d'accès, de rectification, d'opposition, de déréférencement, du droit à l'effacement et du droit à la portabilité.

Le [droit d'information](#) : un organisme qui collecte des données sur les personnes doit leur proposer une information claire sur l'utilisation des données et sur leurs droits.

Le [droit d'accès](#) leur permet d'obtenir et de vérifier les informations qu'un organisme détient sur elles.

Le [droit de rectification](#) leur permet de rectifier les informations inexactes qui les concernent.

Le [droit d'opposition](#) leur permet de s'opposer à tout moment à ce qu'un organisme utilise certaines de leurs informations.

Le [droit au déréférencement](#) leur permet de ne plus associer leur nom-prénom à un contenu visible dans un moteur de recherche.

Le [droit à l'effacement](#) leur permet d'effacer des informations qui les concernent.

Le [droit à la portabilité](#) leur permet d'emporter une copie de leurs informations pour les réutiliser ailleurs.

Ressources CNIL

[Vidéo](#) « Données personnelles : vous avez des droits ! ».

[Affiche](#) « Plus de droits pour vos données ! ».